



LPR (Loi de Programmation de la Recherche)

Mardi 17 novembre, l'Assemblée nationale a adopté la version définitive de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Votée en dépit de la mobilisation de la communauté universitaire depuis l'hiver dernier et des nombreuses motions et prises de position exprimées depuis une semaine, adoptée malgré l'avis défavorable du CESE, et selon un calendrier et une méthode qui témoignent du mépris du gouvernement à l'égard des personnels de l'université et des étudiant.es et du refus d'une pratique collégiale et délibérative du pouvoir, **cette loi porte une atteinte grave aux principes de liberté et de solidarité qui fondent l'engagement des membres de la liste PULS.**

- **La LPR met en cause nos libertés, d'enseignant.es, de chercheurs et de chercheuses, de personnels administratifs, d'étudiant.es.** Elle permet en effet aux universités de contourner la procédure de qualification nationale des enseignants chercheurs par le CNU, alors que celle-ci exprime l'importance de l'évaluation par les pairs et garantit la qualité et l'indépendance des recrutements. Elle introduit dans le Code de l'éducation un délit consistant à « troubler la tranquillité et le bon ordre de l'établissement » : passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. Ce délit vise à rendre impossible tout mouvement de contestation des étudiant.es et des personnels dans les universités et porte une atteinte grave au droit de manifester. Enfin, la LPR prévoit d'augmenter la part du financement de la recherche sur projet et le rôle de l'ANR dans l'attribution des crédits de recherche ; ainsi, elle va favoriser une recherche pilotée et subordonnée aux intérêts de court terme au détriment d'une recherche de long terme, dont les termes et les enjeux seraient définis par les équipes de recherche ; en créant une compétition accrue entre les équipes et les chercheurs et chercheuses, elle risque aussi inmanquablement de normer les objets et questions de recherches et de marginaliser certaines approches, faisant paradoxalement perdre à la recherche française sa créativité et son rayonnement international.

- **La LPR met en cause la solidarité sans laquelle ne peut exister de communauté de recherche et de formation.** Elle crée en effet, parallèlement aux statuts existant de Maître·sse de conférences et de Professeur·e, des contrats courts sur lesquels pourront être recruté·es nos jeunes collègues (*tenure track*, chaire junior, CDI de mission) : dépourvus de garanties statutaires, ces contrats vont accroître et contribuer à banaliser la précarité déjà immense dans laquelle se trouvent beaucoup des jeunes chercheuses et chercheurs sans lesquelles l'université actuelle ne pourrait de fait fonctionner. De plus, en privilégiant le financement de la recherche sur appel à projets au détriment de l'attribution de crédits pérennes, elle introduit une concurrence accrue pour les financements entre les équipes de recherche, quand nous savons que la recherche suppose la création de communautés et de groupes stables dans le temps, un travail fondé sur la coopération et l'échange, ainsi que la mutualisation des ressources. Enfin, en refusant d'augmenter significativement et à la hauteur des

besoins le financement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la LPR condamne les étudiant.es et les personnels à étudier et à travailler dans un environnement dégradé – sans les locaux, les ressources et les dotations en personnels nécessaires – alors même que nos universités et nos organismes de recherche connaissent déjà un sous-financement qui se traduit chez les étudiant.es et les personnels par une souffrance inacceptable et par des tensions accrues au sein de la communauté universitaire.

Depuis l'hiver dernier, les membres de la liste PULS se sont mobilisés contre le projet de LPR. Tant sur le fond que sur la forme, nous n'avons eu depuis que de nouvelles raisons de nous opposer à ce qui est dorénavant une loi. **C'est pourquoi, nos candidates et nos candidats s'engagent à lutter au sein des conseils centraux, contre la mise en œuvre des mesures qu'elle contient et qui s'opposent aux principes que nous défendons** : nous refuserons de voter les recrutements sur contrats courts et lutterons pour une résorption de la précarité des personnels et des étudiant.es dans notre établissement ; nous refuserons les recrutements pour lesquels le CNU n'aurait pas donné son aval ; nous nous opposerons à la mise en œuvre du délit d'entrave au sein de Paris 1 ; nous plaiderons pour la mutualisation des crédits de recherche entre les équipes qui composent notre université.

Les 24, 25, 26 novembre prochain, contre la LPR, pour une université libre et solidaire, votez PULS !

Les candidates et les candidats de la liste PULS